

/RF

Ministère d'Etat  
Affaires Culturelles

CC	ES
des	ES
18.11.59.	
2811	

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
A R R Ê T É  
-----

-----  
ARCHITECTURE  
-----

Le Ministre d'Etat  
chargé des Affaires Culturelles

S I T E S

VU la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4.

VU l'avis émis par la Commission départementale des Sites, perspectives et paysages du Gard, dans sa séance du 4 Janvier 1957.

VU l'arrêté du 27 Mars 1958 portant classement de l'ancienne Chartreuse de Valbonne et ses abords.

A R R Ê T É :

ARTICLE 1er - Est inscrit à l'Inventaire des Sites pittoresques du département du Gard, l'ensemble formé par la forêt domaniale de VALBONNE, comprenant les parcelles cadastrales suivantes :

- Commune de Saint-Paulet de CAISSON -

Section F numéros 217 - 218

- Commune de SAINT-LAURENT de CARNOLS -

Section B - numéros 86 - 94 - 95

- Commune de SAINT-MICHEL D'EUZET -

Section A numéros 453 - 455 - 456 - 457 - 459 - 462

ARTICLE 2 - Le présent arrêté qui complète les dispositions de l'arrêté du 27 Mars 1958 sus-visé, sera notifié au Ministre des Finances, propriétaire (Domaines) au Ministre de l'Agriculture, affectataire (Eaux et Forêts), au Préfet du département du Gard et aux Maires des communes intéressées, qui seront responsables, chacun en ce qui

.../...

le concerne, de son exécution.

ARTICLE 3 - Il sera transcrit au Bureau des Hypothèques de la situation du Site inscrit.

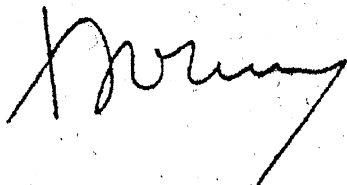
Fait à Paris, le 21 Octobre 1959

Par délégation,  
Le Directeur Général de l'Architecture,

Signé: R. PERCHET

Pour ampliation :

L'Administrateur Civil chargé  
des Sites;



Signé: F. SCHLIN

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT  
ET DES TRANSPORTS  
MINISTÈRE DE LA CULTURE

---

DIRECTION DU PATRIMOINE

---

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT  
DU GARD

(ARRÊTÉE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1985)

---

**Saint-Paulet-de-Caisson. —**

- Forêt domaniale de Valbonne (parcelle n° 86, 94 et 95, section B du cadastre de Saint-Laurent-de-Carnols; parcelles n° 453, 455, 456, 457, 459, 462, section A du cadastre de Saint-Michel-d'Euzet; parcelles n° 217 et 218, section F du cadastre de Saint-Paulet-de-Caisson (*S. Ins.* : 21 octobre 1959)).



111 SC